PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU RÉCAPITULATIF D'INSCRIPTION

► **Imprimer** et **relire** attentivement **le récapitulatif d'inscription ;** porter au **stylo rouge** les **éventuelles modifications** (état-civil, adresse, …) ; **dater et signer** le récapitulatif d'inscription dans la case prévue à cet effet, en bas à droite,

► **Déposer** le **récapitulatif d'inscription signé avec les justificatifs** sur **votre compte Cyclades** à la rubrique **"mes justificatifs"**.

Pour le CAP et la CS3 : avant le 20 novembre 2026

sous peine d'annulation de votre candidature

Tout candidat	- Photocopie d'une pièce officielle d'identité - Si vous êtes de nationalité française et avez moins de 25 ans : certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
Candidat se présentant à un CAP	- Si vous avez moins de 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen, un document justifiant de : o votre durée d'enseignement dispensée par votre centre de formation o votre durée de formation en entreprise
Candidat se présentant à un Certificat de Spécialisation (CS)	- Photocopie du diplôme requis pour entrer en formation **et** attestation de formation au certificat de spécialisation ou - Attestation d'emploi (3 années d'expérience dans le domaine professionnel en rapport avec la spécialité présentée)
Candidat ayant déjà présenté un examen	- Photocopie de votre dernier relevé de notes si vous sollicitez des bénéfices ou des reports. - Photocopie du diplôme de l'examen donnant droit à dispense(s), si vous sollicitez des dispenses. Dans le cas d'une demande de dispense de l'épreuve de langue vivante, joindre en plus la photocopie du relevé de notes
Épreuve d'EPS	- Les candidats autres que scolaires et apprentis peuvent choisir, au moment de l'inscription, d'être dispensés d'EPS. S'ils font le choix d'une inscription, toute absence non justifiée aux épreuves est éliminatoire.
Candidat présentant un handicap	- Consulter le site www.ac-nantes.fr > Scolarité/Etudes/Examens > Examens et Résultats > aménagements d'épreuves
CAP Pâtissier	- Attestation d'expérience professionnelle ou de stage (cf. modèle sur : www.ac-nantes) - Contrat de travail ou convention de stage
CAP Cuisine	- Attestation d'expérience professionnelle ou de stage (cf. modèle sur : www.ac-nantes) - Contrat de travail ou convention de stage
Assistant(e) Maternel(le) (EP1A et EP3 du CAP AEPE)	- Copie de l'agrément d'assistant(e) maternel(le) - Attestation de l'employeur (cf : page 4 de la note d'information assistant(e) maternel(le) EP1A - EP3 du CAP AEPE)
R408 - Attestation d'échafaudages de pied	CAP : Charpentier bois, Constructeur d'ouvrages en béton armé, Couvreur, Étancheur du bâtiment et des travaux publics, Intervention en maintenance technique des bâtiments, Maçon, Marbrier du bâtiment et de la décoration, Menuisier aluminium-verre, Menuisier installateur, Métallier, Métiers du plâtre et de l'isolation, Peintre applicateur de revêtement, Tailleur de pierre. CS3 : Echafaudeur ; Plâtrier ; Zingueur

Les **référentiels des examens** sont disponibles sur le site https://eduscol.education.gouv.fr (cliquez sur « Scolarité de l'élève et diplômes », puis « diplômes », puis « diplômes professionnels »).

Pour toute question concernant les inscriptions, vous pouvez :

- Adresser un courrier électronique à l'adresse dec.cap.cs3@ac-nantes.fr
- Appeler le 02 40 37 37 85